

Actus de la FDE SNESUP-FSU

Cette lettre FDE a été élaborée par le Collectif FDE restreint du SNESUP-FSU

Geneviève Allain, Thierry Astruc, Vincent Charbonnier, Muriel Corêt, Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Pierre Sémidor
et avec la collaboration de Claire Pontais du SNEP-FSU

Pour nous contacter : fde-restreint@snesup.fr

Ligne Directe : 01.44.79.96.18

Lettre de la formation des enseignants

Novembre 2014-1

Rendez-vous à ne pas manquer

Le 19 novembre : mobiliser dans nos ÉSPÉ

La FSU organise une semaine d'actions et de mobilisation dans la fonction publique du 17 au 22 novembre. Dans ce cadre, une journée de mobilisation est prévue **mercredi 19 novembre 2014** pour les personnels, les étudiant-es et les stagiaires dans les ÉSPÉ :

AG, recueil de témoignages (observatoire FSU), communiqué de presse...

Faisons entendre les difficultés et les revendications spécifiques à la formation des enseignant-es et aux conditions de travail dans les ÉSPÉ.

Retour sur la journée du Collectif FDE - 6 nov. 2014

Le 6 novembre 2014 a eu lieu une réunion du collectif FDE, avec des représentant.es des ÉSPÉ de Paris, Créteil, Lille, Bordeaux, Aix-Marseille, Poitiers, Nantes, Caen.

Au-delà d'un état des lieux, cette journée a permis d'échanger sur les dysfonctionnements les plus graves et d'élaborer ensemble des revendications de nature à restaurer des conditions meilleures pour la FDE et le travail en ÉSPÉ.

Voir le tract envoyé le 13 novembre à tous les syndiqués :

<ftp://ftp2.snefsu.net/snefsu/fde/Tract-FDE-ESPE-141119.pdf>

Nous avons été rejoints dans l'après-midi par des camarades FSU (Snes, Snuipp, Snuép) avec lesquels nous avons échangé sur la pétition FSU ("FDE : il y a urgence à redresser la barre !") et sur le temps d'action de la semaine du 17 novembre dans les ÉSPÉ.

Voir *pétition et texte d'appel ci-dessous*.

« Le changement... »

Le travail syndical paie ! Changement de ton au Comité de suivi des ÉSPÉ.

Enfin, il semble que les services soient sortis de l'ère [et-de l'air aussi ?] du déni ("tout va bien dans cette réforme puisqu'on vous le dit"). Certes, les causes évoquées ne renvoient qu'au "manque d'anticipation" (ce qui est un peu court, difficile de dire moins...) mais les difficultés et les problèmes à résoudre sont relativement bien identifiés. Après avoir rappelé qu'on ne "pouvait pas se payer le luxe d'un échec de la réforme", F. Louveaux lors de la séance du 12 novembre, a mis en évidence de nombreux points qui appellent des réponses rapides et sur lesquels le SNESUP et la FSU n'ont pas cessé d'alerter :

- Clarification des éléments pour la titularisation des F.S. : sur quels éléments se construit l'avis du directeur de l'ÉSPÉ ? Procédure en cas de litige ? Quelle diversité de cas faut-il imaginer ?
- Formateurs "de terrain": comment les recruter et les former ?
- Voies professionnelles et technologiques : mise en place de groupes de travail.

Pour une vie démocratique dans les ÉSPÉ

Lors de la mise en place des ÉSPÉ nous avons dénoncé les règles de composition des instances de l'ÉSPÉ qui organisait une représentation très minorée des personnels aussi bien en Conseil d'école que dans les COSP (Conseil d'orientation scientifique et pédagogique). Ces instances ne permettent en rien aux enseignant.es et personnels de décider des orientations stratégiques, scientifiques et pédagogiques de leur composante. Les décisions se prennent en d'autres lieux (les Comités stratégiques) et s'imposent ensuite.

Le fonctionnement de ces instances confirme les craintes : absence de pouvoir de décision des élu.es, réunions convoquées sans prise en compte des contraintes des élu.es, non remplacement au CE des élu-es étudiant.es (titulaires ou suppléant.es) qui ne sont plus inscrits en master dans l'ÉSPÉ.

Pour nous permettre de faire un point sur l'état actuel des CE et la représentation des membres élus, merci de répondre aux questions suivantes (fde@snesup.fr) :

- Concernant les élu.es étudiant.es : combien en reste-t-il dans votre CE ? Comment sont remplacés les étudiant.es sortant.es ? Est-il prévu d'organiser de nouvelles élections pour remplacer les partant.es ? A quelle date ?

- Préparation de la rentrée 2015 : pour la première fois au Comité, on a entendu que la réforme avait calibré le parcours de formation pour un étudiant "classique", celui qui s'inscrit en M1 MEEF après sa L3, réussit le concours du premier coup... Mais que cet étudiant là ne représente pas la majorité.

Au point où on en est, on peut considérer cela comme une victoire à mettre à l'actif de l'action syndicale permanente du SNESUP et de la FSU et un progrès... Ne manquerait plus que les "nombreuses réunions et formations mises en place" par le comité de pilotage (rassemblant directeurs d'ÉSPÉ, présidents de CE, services du ministère...) décident un jour de prendre en compte la parole des personnels et étudiants / stagiaires !

Les collègues n'attendent pas que les instances s'occupent pour eux de leur missions, de la conception de la réforme, de la formation... ils demandent à être entendus, acteurs dans les ÉSPÉ, pas seulement à travers les responsables des instances dans lesquelles les élus sont de toutes façons sous-représentés.

- En cas de départ d'un-e élu-e enseignant-e ou Biatss (retraite ou autre), qu'est-ce qui a été mis en place pour le remplacer ? Les CE ont-ils siégé avec des sièges non pourvus ?

Merci de vos retours, qui nous permettront d'avoir une vue d'ensemble de la situation et de faire remonter les problèmes.

Investir les conseils de perfectionnement !

Parmi les instances qui se mettent en place au sein des ÉSPÉ, outre le Conseil d'école et le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), chaque formation doit se doter d'un conseil de perfectionnement.

Ces conseils de perfectionnement, constitués d'enseignant.es ou enseignant.es-chercheur.es de la formation, doivent en outre être composés aussi de professionnel.les du terrain, d'étudiant.es, et de personnels BIATSS. Ces conseils ont pour but de faire des constats, puis des propositions, sur la formation. Ces résultats pourront être retravaillés et servir de base à des groupes de travail au sein du COSP par exemple.

Cependant, si nous pouvions imaginer un fonctionnement pour une année de master, on peut comprendre les difficultés qui se font jour :

Au sein du MEEF, et selon la mention, ce conseil peut ne s'intéresser qu'à un parcours ou à l'ensemble de la mention : les enjeux du travail sont alors nettement différents :

- Pour un parcours donné, on peut étudier alors la maquette, et le plan de formation, et son adéquation avec, à la fois, la mise en œuvre réelle, et les compétences visées.
- Pour une mention, on pourra plus difficilement s'intéresser aux contenus réels de chaque formation, mais s'assurer d'une cohérence au sein des parcours, et d'une égalité de traitement (notamment, en ce qui concerne les modalités de contrôle de connaissance, par exemple).

Heures complémentaires : une rémunération indigne

Déficit de postes, augmentation des effectifs, nouvelles tâches (visites, tutorat, etc.), les enseignants sont conduits à assumer des heures complémentaires souvent malgré eux pour faire tourner la machine... Si on ajoute à cela le fait que les nouvelles maquettes ont été construites parfois à coup d'HTP pour permettre des effectifs raisonnables dans le travail (seuil de dédoublement plus bas en HTP qu'en HTD), on aboutit à une situation où les collègues travaillent pour 27 euros l'heure complémentaire, quand leur rémunération statutaire est de l'ordre en moyenne d'une centaine d'euros (salaire brut / 384h). En effet le taux des heures complémentaires est fixé par arrêté [NOR :MENN8902666A] (actuellement : TD : 40,91€ et TP : 27,26€). Quand les universités appliquent le taux HTP aux heures complémentaires (que cela soit au terme d'une méthode calendaire ou au prorata des heures faites globalement) : les collègues vont se voir rémunérés à l'heure effective pour 27 euros ! Refusons cette pratique indigne, pas d'HC payée en deçà de l'HTD !

Un autre problème qu'il ne faut pas négliger, est de savoir quoi prendre en compte, au sein de ces conseils. En effet, le rôle des conseils est en lien avec la structure universitaire, et peut prendre en compte par exemple, le continuum de formation Licence-M1-M2. Mais nous savons désormais que nationalement, près d'un étudiant sur deux qui suit une UE de master 2 le fait souvent, hors « cadre de master » (les fonctionnaires stagiaires à mi-temps, ou plein temps) et donc, leurs besoins en termes de formation peuvent être éloignés des exigences d'un master.

Il est donc important que chaque collègue et chaque étudiant-e s'investisse aussi dans ces conseils, pour faire remonter les difficultés de mise en place des masters MEEF.

Là encore, on constate des variations entre les ÉSPÉ, et une vraie difficulté à faire reconnaître le travail en petits groupes dans une logique qui ne soit pas strictement comptable. **Qu'en est-il dans votre ÉSPÉ ?**

- Part des heures TP dans les maquettes PE / PLC / EE ?
- Respect des heures telles qu'elles sont étiquetées dans les maquettes ou transformation a posteriori pour raison d'économie ?
- Quelle méthode pour l'identification TP/TD des heures complémentaires ? Méthode "calendaire" (les heures complémentaires sont celles qui sont faites en fin d'année, une fois le service complet, et on comptabilise TD/TP selon leur nature réelle) / méthode "au prorata" (on applique pour les heures complémentaires un taux obtenu par la part des heures TP sur l'ensemble des heures faites)... Autre méthode ?

Nous avons besoin de vos retours pour essayer de faire un état des lieux et faire remonter au ministère nos revendications. Merci d'adresser vos réponses à

fde@snesup.fr

Texte d'appel à la mobilisation du 19 novembre : à décliner localement dans chaque ÉSPÉ

Un an après la mise en place des ÉSPÉ, de la réforme des concours et de la formation, le bilan est très négatif : l'absence d'un cadrage national fort conduit à des inégalités en termes de volumes et de contenus de formation comme en termes de critères d'évaluation des concours. Les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée. Les conditions de travail des formatrices et formateurs et des formateurs sont fortement dégradées. Le temps de service excessif des fonctionnaires stagiaires est incompatible avec une formation en lien avec la recherche. Qui plus est, la moitié d'entre eux. Elles sont depuis la rentrée en pleine responsabilité devant des élèves sans complément de formation. A celles et ceux qui sont à mi-temps en ÉSPÉ, inscrits en M2 ou en formation dite « adaptée », l'ÉSPÉ manque de temps et de moyens pour proposer des formations professionnelles de qualité spécifiques aux différents cursus, adossées à la recherche et répondant à des besoins différenciés. La crise de recrutement perdure dans certaines disciplines ou académies.

Pour la FSU, il est nécessaire de proposer des mesures urgentes tout en envisageant une remise à plat pour qu'enfin une réforme soit viable sur le long terme !

La FSU organise une semaine d'action du 17 au 22 novembre 2014 pour l'École :

<http://www.fsu.fr/Du-17-au-22-novembre-la-FSU-donne.html>

et fait du mercredi 19 novembre un temps fort de mobilisation sur la formation initiale des enseignant.es. Prenons la parole ! Revendiquons !

Étudiant.es, fonctionnaires-stagiaires, personnels enseignants et BIATSS, témoignons de nos conditions de travail, d'études et de formation lors des AG organisées dans nos établissements et/ou sur l'Observatoire FSU de la FDE <http://observatoire-fde.fsu.fr>.

Pour que étudiant-e-s, stagiaire-s puissent apprendre le métier dans de bonnes conditions et que les formatrices et les formateurs aient les moyens d'assurer correctement leurs missions. Toutes les voix comptent dans le rapport de force qu'il nous faut créer pour faire avancer nos propositions pour l'École et la formation des enseignant.es.

Les élections professionnelles du 4 décembre 2014 seront également l'occasion de revendiquer une autre réforme !



Avec le SNESUP-FSU
pour l'Enseignement Supérieur
et la Recherche



Signez et faites signer la pétition : "Il y a urgence à redresser la barre !"



Formation des enseignants et des CPE Une réalité bien en dessous des effets d'annonce

Il y a urgence à redresser la barre !

La mise en œuvre de la réforme de la formation initiale s'est faite sans cadrage national et avec des moyens très insuffisants pour faire fonctionner les ESPE. Un an après leur ouverture, le constat est sans appel

- ✓ *Un budget qui n'a pas été abondé ni fléché, malgré l'augmentation du nombre d'étudiants et de stagiaires dans les ESPE ;*
- ✓ *Un manque de postes de formateurs ;*
- ✓ *Des formateurs de terrain intégrés sans cohérence aux équipes pluri-professionnelles ;*
- ✓ *Un manque de moyens pour assurer la cohérence entre la formation dans le master et le mi-temps en responsabilité de classe ;*
- ✓ *Des inégalités importantes de contenus et de volumes horaires de formation des masters MEEF selon les ESPE conduisant à une rupture de l'égalité territoriale ;*
- ✓ *Les ESPE sont placées dans l'impossibilité de proposer des parcours de formation spécifique, adaptées aux besoins des candidats, étudiants et stagiaires.*

Cette situation place les étudiants et les stagiaires dans l'impossibilité de bénéficier d'une formation de qualité. Ils subissent une pression constante pour répondre aux très nombreuses exigences de la formation et de leur stage en responsabilité. Les conditions de travail des formateurs se sont également dégradées.

Nous demandons que :

- ✓ *pour les stagiaires ayant déjà un master (ou exemptés des conditions de diplômes), les contenus de formation soient réellement adaptés à leurs besoins. En l'état, la titularisation ne peut être conditionnée à la validation d'UE. Elle doit donc s'appuyer sur les regards croisés des formateurs de l'ESPE et du terrain ;*
- ✓ *la rémunération soit rétablie à l'échelon 3 pour tous les stagiaires ;*
- ✓ *le calendrier de la formation respecte les vacances scolaires pour les fonctionnaires stagiaires ;*
- ✓ *les moyens suffisants soient affectés pour la formation des enseignants (personnels, budget) ;*
- ✓ *un fonctionnement démocratique dans les ESPE soit rétabli, associant les personnels et usagers ;*
- ✓ *le stage en responsabilité des stagiaires soit limité à un tiers-temps pour tous.*

Parce qu'on ne refondera pas l'école sans des enseignants bien formés, il y a urgence à rouvrir le chantier de la formation initiale pour remettre à plat ses contenus et sa mise en œuvre et fournir au service public les enseignants de qualité dont les élèves ont besoin.